



MERCREDI 12 Mai.

# Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

## EXTÉRIEUR.

**BRÉSIL.** — Rio-Janéiro, le 15 avril.

« Il nous arrive tous les jours des bâtimens de guerre français; déjà nous avons sur notre rade les frégates *l'As-trée* et *la Magicienne*; les corvettes *la Prudente*, *la Dili-gente* et *l'Espérance*, et le brick *l'Inconstant*. Nous atten-dons deux vaisseaux et d'autres frégates, et nous ne savons pas encore ce que nous devons conjecturer de cette réunion de forces navales; peut-être devons-nous à leur présence les perquisitions faites à bord de *la Cécile*. » (Const.)

**ANGLETERRE.** — Londres, le 5 mai

Dans la séance de la chambre des pairs du 4 de ce mois, le marquis de Lansdown a demandé que la chambre se formât en comité pour prendre en considération le bill qui doit autoriser les catholiques et tous autres chrétiens non soumis à l'église anglicane, à contracter leurs mariages selon les rites de leur culte, et à n'être point forcés de se pré-senter dans les temples anglicans. L'évêque de Chester s'élève violemment contre cet acte: « Notre église, dit-il, est la seule reconnue et autorisée par les lois de l'état. Nous avons des droits et des privilèges que nous ne voulons pas perdre. La tolérance doit avoir des bornes. Je vote pour que le bill soit renvoyé à trois mois (c'est-à-dire rejeté). » L'évêque d'Exeter ne voit aucun inconvénient à ce que l'on permette aux catholiques de se marier conformément à leur religion. L'évêque de St.-David ne peut entendre parler qu'avec hor-reur de sujets du roi, qui professent un autre culte que celui de l'église fondée par Henri VIII: à peine peut-il les regarder comme des chrétiens. L'archevêque de Contorbéry a appris que parmi les non-anglicans il se trouve des in-dividus qui nient le mystère de la trinité, et même la di-vinité de Jésus-Christ. En conséquence, il se réserve de faire divers amendemens au bill projeté. Le marquis de Lansdown défend le bill, en disant qu'il ne peut tourner qu'au profit des mœurs, puisqu'il donnera une plus grande solennité et une sanction plus religieuse aux mariages des catholiques et autres non conformistes. Le lord chancelier déclare qu'il a mûrement réfléchi sur l'acte de tolérance proposé par le noble marquis, et qu'il n'a jamais vu de loi plus détesta-ble. Lord Holland dit que le lord chancelier ressemble à un homme qui crierait au loup en voyant une souris courir sur le plancher. Quant à lui, il ne voit rien que de juste et d'avantageux dans l'acte de tolérance proposé par son noble ami. Le comte de Liverpool proteste de son in-vincible attachement à l'église anglicane, mais il avoue qu'il lui est impossible de rien voir dans le projet de bill qui puisse porter ombrage à cette église. En conséquence, il vote pour le comité. L'évêque de Chester reproche au mi-nistre de professer une opinion injurieuse pour le culte an-glican. Lord Holland réplique au prélat. Le bill est enfin rejeté par une majorité de 103 contre 66.

Dans la séance du même jour M. Smith a présenté à la chambre des communes une pétition signée par un grand nombre de fermiers et de paysans d'Irlande. Ces hommes demandent, au nom de la paix publique, la suppression des sociétés politiques connues sous le nom d'*Orangemen* et de *Ribandmen* (autrement protestans et catholiques.) La guerre continuelle que se font ces deux partis, répand sur toute l'Irlande un esprit de trouble et d'anarchie qui s'op-pose au bonheur des habitans pacifiques. Sir John New-port appuie la pétition. La chambre ordonne qu'elle soit imprimée et prise en considération. M. Maberly fait la mo-tion d'une humble adresse au roi, pour supplier S. M. de mettre une somme d'un million sterling à la disposition

des commissaires qui, pour ranimer l'agriculture et l'in-dustrie en Irlande, feraient des avances, sur garanties suffisantes, aux habitans des provinces de Munster et de Connaught. Le chancelier de l'échiquier représente que le vice-roi d'Irlande est investi de tous les moyens de porter du secours aux nécessiteux. En conséquence il demande la question préalable. Le ministre des affaires étrangères se range de l'avis de son collègue. Le ministre de l'intérieur pense de même. La question préalable est adoptée par 85 voix contre 33.

**Séance du 5.** — Quelques bills sont apportés de la chambre des communes et la première lecture en est faite.

Le marquis de Lansdown présente une pétition des sec-taires qui se nomment *Séparatistes*, en Irlande; ils demandent d'être mis sur le même pied que les Quakers. La pétition est lue est mise sur le bureau.

Le même noble lord présente un bill à l'effet de rendre les Catholiques de la Grande Bretagne éligibles à certains emplois. Ce bill et celui qui a été présenté avant les der-nières vacances mettront les Catholiques Anglais sur le même pied que les Catholiques d'Irlande.

La première lecture du bill est faite, et la chambre s'ajourne.

Sir T. Lethendge a présenté une pétition signée par deux magistrats du comté de Surrey. Ils se plaignent de l'emploi du moulin à marcher comme mode de punition, et prient la chambre de ne pas adopter le bill qui lui est mainte-nant soumis, lequel autorise ce nouveau genre de châti-ment. Il considérait lui-même précédemment cette innova-tion comme très-utile; mais depuis qu'il a lu ce que les pétitionnaires ont écrit, cette opinion est fortement ébran-lée. M. Denison dit que le moulin est utile, comme un mode de châtiement qui occupe le prisonnier sans nuire à sa santé ni à ses facultés morales, et tel est le véritable objet de la loi. Quant à la prison du comté de Surrey, il ne croit pas qu'il y en ait aucune dans le royaume qui soit mieux administrée, et où l'on ait plus de soin de la santé des prisonniers.

M. Hobhouse n'approuve pas cette punition, et pense que ceux qui ont subi un travail aussi humiliant perdent tout respect pour eux-mêmes, et ne peuvent jamais rentrer meilleurs dans la société.

La pétition est mise sur le bureau et l'impression en est ordonnée.

**Du 6.** — Il est arrivé cette semaine une malle de Lis-bonne. Les gazettes qu'elle a apportées, et qui vont jusqu'à la date du 25 avril, sont remplies d'extraits d'un journal de Macao, relatifs aux événemens qui y sont survenus il y a quelques mois et que les journaux Portugais nous avaient déjà annoncés.

Les lettres de Lisbonne portent qu'il y est arrivé le 22 une corvette Française, commandée par M. de Villeneuve, ayant à bord des troupes, et venant de Cadix. Quelques person-nes avaient imaginé aussitôt que ces troupes étaient desti-nées à faire partie de l'expédition que le gouvernement Por-tugais se disposait à envoyer au Brésil. Mais on a su en-suite que la corvette n'avait à bord que des soldats malades qu'elle transportait en France.

A l'égard des armemens qui se font à Lisbonne, quelques lettres disent que l'expédition du Brésil ne tardera pas à être prête à partir, et que 9000 hommes y seront employés; tandis que d'autres prétendent au contraire que l'état ac-tuel des finances Portugaises ne permettrait pas de faire la dépense qu'exige une semblable expédition, et que les pré-paratifs, qui se font n'ont d'autre objet que de remettre en

bon état de service la marine Portugaise, que les gouvernemens révolutionnaires avaient grandement négligée.

La frégate la *Princeza Real* et le brick la *Providencia* sont arrivés à Lisbonne le 23 avril, revenant de Madère. Ils y étaient allés au commencement du mois de mars, avec quatre autres vaisseaux de guerre. On croyait que ces derniers étaient allés de Madère à Angola, établissement de Portugal en Afrique, et qu'ils y conduisaient quelques constitutionnels condamnés à la déportation.

— Il a été reçu, il y a deux jours, des lettres récentes de Lima. Elles n'annoncent aucune nouvelle politique. Bolivar était attendu journellement dans cette ville, et il y régnait une parfaite tranquillité.

Du 7. — Hier, dans la chambre des communes, M. le secrétaire d'état Canning a rappelé ce qu'il avait dit dans une séance précédente, au sujet du nombre de vaisseaux Français dont on avait annoncé l'arrivée à Rio Janeiro, et a ajouté qu'il avait reçu du gouvernement Français une communication très-satisfaisante relativement à tous les vaisseaux de guerre sortis des ports de France, et la destination de chacun. Au lieu de huit vaisseaux Français qu'on avait dit être rassemblés à Rio Janeiro, à l'époque indiquée il y en avait seulement deux, dont un revient actuellement en France. Le ministre a observé ensuite. « Qu'il y avait alors à la même station deux vaisseaux de ligne Anglais, et que la chambre apprendrait sans doute avec satisfaction que, quoiqu'il n'existât pas le moindre sujet de crainte quelconque, il n'y avait pas une seule station navale dans le monde, où les forces de ce pays ne fussent bien supérieures à celles de tous les autres. »

La plus grande partie de la séance a été employée à la discussion d'une motion de M. Hume, tendant à ce « qu'il fût établi une enquête à l'effet de constater si l'établissement actuel de l'église d'Irlande n'est pas plus que suffisant pour les fonctions à remplir, en ce qui regarde le nombre des personnes employées et les revenus qu'elles reçoivent. » — Cette motion, appuyée par MM. Dom. Browne, Grattan, Sir F. Burdet, et combattue par MM. Stanley, Dawson, Plunket et L. Forster, a été rejetée, à la majorité de 152 contre 79.

— *Le Morning-Chronicle* donne les détails suivans sur les mesures prises par certaines puissances alliées et le gouvernement de France, au sujet des nouveaux états de l'Amérique.

« Les souverains se rapportant à la déclaration du cabinet Saint-James, qui hésite à reconnaître l'indépendance des états insurgés de l'Amérique méridionale, jusqu'à ce qu'ils soient convaincus que les habitans de ces états seront résolus de défendre leur indépendance, sont convenus d'employer toutes les mesures possibles pour donner au parti royaliste en Amérique tous les moyens pour opposer avec énergie aux amis de la liberté, en excitant des revoltes, en soudoyant des soldats et en répandant l'alarme parmi les membres les plus distingués des différentes assemblées législatives. Par ces moyens clandestins ils espèrent entretenir avec facilité l'esprit de discorde qui agite ce pays. Ils profiteront de tous les mouvemens que leur combinaisons auront excités. Enfin quand les choses seront arrivées à leur maturité, ils sont persuadés que les agens diplomatiques auront une influence décisive et acheveront l'affaire. »

« Voilà la base de l'alliance secrète qui unit les cabinets de France, de<sup>es</sup> et d'Espagne, et l'on poursuit ce plan d'opérations avec assiduité depuis le moment où le traité a été signé. Afin de ne pas exciter les soupçons, les agens corrupteurs se sont embarqués pour les États-Unis, d'où ils se rendront à leur destination définitive. D'un autre côté, le gouvernement de France, sous le prétexte d'assurer la tranquillité des colonies des Indes occidentales, y transporte sans cesse des troupes. »

Le nombre des forces qui seront arrivées en Amérique au mois de mai, ou qui auront déjà mis à la voile, montera à 20,000 hommes.

Les agens diplomatiques ayant à leur tête un homme dont le nom est bien connu au gouvernement anglais, ont déjà commencé à réunir autour d'eux les principaux membres du parti royaliste, et les frégates françaises qui se trouvent en station permanente dans les parages du golfe du Mexique et de l'Océan-Pacifique servent d'intermédiaire pour une correspondance active entre les agens qui sont en Amérique et les cabinets de France et l'Espagne. Une note envoyée à M. de V\*\*\*\*\* par l'individu qui se trouve à la tête des négociations à Mexico, donne l'assurance positive que les mouvemens qui s'opéreront pour renverser le gouvernement indépendant seront couronnés du succès, si l'on parvient seulement à avoir des troupes européennes pour soutenir la cause royale: cet agent ajoute qu'il serait nécessaire d'arranger les choses de manière que le coup politique soit frappé au même instant qu'on aura effectué la division militaire. »

— L'improvisateur signor Pistrucci, dont nous avons déjà en occasion de louer les talens, les a encore déployés avant-hier, dans la salle d'Argyle, devant une nombreuse et brillante assemblée. Il a improvisé des essais poétiques sur divers sujets, avec une facilité surprenante, et les a récités avec une éloquence et une chaleur qui ont charmé son auditoire. (Courrier.)

Fonds public, du 4. — Trois p. 100 consol. 96 3/8 — Oblig. d'Esp. 18 1/4. — Prime de l'emprunt franç., 18 1/4.

ESPAGNE. — Madrid, le 30 avril.

L'on parle d'un nouveau changement au sujet de l'ambassade de Paris. Quoique M. le comte de Revillagigedo soit parti pour remplir ce poste, l'on prétend qu'un courrier est allé le rejoindre avec des dépêches qui lui ordonnent de s'arrêter dans son voyage, et que M. le duc de San-Carlos continuera à résider à Paris, ou que, s'il y était remplacé, ce serait par M. le duc de Villahermosa.

Il paraît que M. Juana, qui avait été envoyé à Tolède pour faire élargir le grand nombre de détenus qui se trouvaient dans les prisons de cette ville, a déjà mis en liberté tous ceux qui étaient arrêtés pour opinion seulement, et qu'il n'y reste plus que ceux contre lesquels on instruit à raison de faits.

A Balverde-del-Fresno, bourg de mille âmes, et où il n'y a que 18 volontaires royaux, on en a tué ces jours derniers quelques-uns, parce qu'ils voulaient faire taire des habitans qui chantaient des chansons sur l'air du fameux *Tragala*.

Suivant des lettres de Valence d'une date très-fraîche, il se trouve plus de 400 individus pour opinion dans les prisons de cette ville, la police remplit aussi tous les jours celles de notre capitale.

FRANCE. — Paris, le 6 mai.

M. Benjamin Constant est de retour du voyage qu'il a fait en Suisse pour recueillir des preuves de sa qualité de Français.

— Une lettre de M. Charles Dupin, actuellement en Angleterre, informe l'Académie que M. Parkins vient de faire l'application de sa machine aux armes à feu. Un fusil, adopté à cette machine, à la distance de sept mètres d'un mur, aplatit les balles qu'il lance contre ce mur avec un simple tour de manivelle. La machine à vapeur de M. Parkins est celle qui supporte la plus grande force d'atmosphère dans le moindre espace donné.

— Les transfuges piémontais, au nombre d'environ cinquante, qui s'étaient trouvés parmi les prisonniers espagnols rentrant dans leur pays, et avaient été retenus à Perpignan, sont partis de cette ville le 28 avril sous escorte et ont été dirigés sur l'Espagne.

— On s'attend à voir paraître très-incessamment la réponse du gouvernement Portugais aux premières ouvertures qui ont été envoyées par les commissaires Brésiliens qui sont en ce moment à Londres.

— Le conseil de révision a confirmé dans son audience du 24 avril, les jugemens du premier conseil de guerre de la division des Pyrénées-Orientales, des 16 et 25 mars dernier, qui ont condamné à la peine de mort, pour crime de port-d'armes contre la France, les nommés Emmanuel Pagès, Antoine Guiraud, et Louis Joseph Hemtaud.

Le même conseil a rejeté, dans son audience du 27 avril, le pourvoi des nommés Joseph-Dominique Constant, Fiacre-Rose Brieu, et Joseph-Baptiste Villain, tous les trois condamnés, par le 2<sup>e</sup> conseil de guerre de la division, les 18 et 19 du même mois de mars, à la peine capitale, également pour crime de port-d'armes contre la France.

— « Le soussigné commissaire de S. M. C., a l'honneur de prévenir le public, que le premier semestre d'intérêts des obligations de l'emprunt royal d'Espagne contracté par M. Louis Guehard, qui devait être payé à Madrid le 1<sup>er</sup> janvier 1825, sera payé à Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1824. »

» En vertu des mêmes pouvoirs, le soussigné a chargé la maison Buguenault d'effectuer le paiement de ce premier semestre.

» Paris, le 7 mai 1824. » XAVIER DE BURGOS. » (Etoile.)

— Il paraît par des lettres reçues hier de Para, en date du 11, que la fuite précipitée du vice-consul et des négocians anglais résidant dans cette ville, n'était justifiée par aucun danger réel. Cette démarche fut dictée par la crainte des fugitifs et non par une invitation des autorités locales. Deux ou trois Anglais seulement eurent le courage de rester, et ils le firent, à ce qu'on dit, malgré les avis et presque les remontrances du vice-consul. Le gouvernement de Para a promptement et heureusement apaisé l'insurrection qui avait causé l'alarme. Les insurgés ont été complètement défaits à Villa de Conde, et ils ont ensuite signé une capitulation dans laquelle ils ont renouvelé le serment d'obéissance au gouvernement. L'ordre et la tranquillité ont en conséquence été rétablis à Para, et même

durant le cours de l'insurrection, aucun étranger n'a été exposé à des dangers ni à des insultes.

— Dans la séance du 7 mai, la discussion sur la septennalité a été reprise. Après les discours de M. Fraissinous et de M. de Corbière en faveur du projet, et celui de M. Boissy-d'Anglas contre le projet, la clôture a été prononcée. Le projet de loi a été adopté à la majorité de 117 voix cont. 67.

— Un grand malheur est arrivé hier dans la cour des Tuileries. Un enfant âgé d'environ quinze ans, conduisait un tonneau d'eau pour l'arrosage de la cour, quand le cheval prit le mors aux dents. L'enfant fit tout son possible pour le maintenir; mais malheureusement il n'en avait pas la force: il tomba sous les pieds du cheval, et la roue lui passa sur le corps. On le porta de suite chez le concierge où les premiers soins lui furent donnés, et de là à l'Hôtel-Dieu où il est mort hier à onze heures du soir. Ce jeune homme était fils d'une veuve qui a encore douze enfans vivans.

— L'éditeur responsable du *Courrier français* est assigné à comparaître le 15 de ce mois devant les sessions réunies de la cour royale de Paris pour être jugé sur une imputation de *tendance*; les articles inculpés sont au nombre 128.

— Le sieur Henry Joly, avocat de Limoux (Aude), impliqué dans la procédure criminelle d'Antoine Lonjon, et condamné par contumace aux dernières assises de 1823, s'est rendu volontairement dans les prisons de Perpignan et y a été écroué avant-hier.

#### Fonds publics du 5 mai.

Du 7. — Les 5 p. c. cons. ont fermé à 103 70. — Actions. 1980 fr.

#### INTÉRIEUR.

#### La Haye, le 9 mai.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — Séance du 8 mai.

Le troisième essai qu'on a fait aujourd'hui a eu le même résultat que les essais précédens. Le nombre des membres présens était encore insuffisans pour délibérer. La séance a été ajournée à lundi à une heure après-midi. L'on espère qu'il y aura alors au moins assez de députés présens pour que les travaux dont la chambre aura à s'occuper ne souffrent plus de retard.

#### Liège, le 11 mai.

Nous avons sous les yeux une consultation délibérée à Paris, le 20 mars dernier, par MM. Hennequin, Giequel, Bonnet, Lacroix-Framville, Tripier et Gairal, batonnier, destinée à justifier auprès du conseil d'état le pourvoi dirigé pour la ville de Liège contre l'arrêté du préfet de Seine et Oise, du 14 novembre 1823, qui décide que l'extraction et la remise du cœur de Grétry aux bourgmestres de cette ville n'auront pas lieu.

Après avoir établi que les mesures d'exécution prescrites par l'arrêté du 17 mai dernier ne sont point un empiétement sur l'autorité administrative, le conseil ajoute qu'alors même que cela serait, du moins faut-il reconnaître que, cette partie de la décision écartée, reste toujours la chose souverainement jugée sur le fond du droit.

« Cette distinction ajoute-t-il, se retrouve dans l'ordonnance royale du 2 août 1823. En voici le texte: Art. 2. « L'arrêté de notre cour royale de Paris, du 17 mai 1823, est considéré comme non avenu, en ce qu'il prescrit des mesures d'exécution pour l'extraction et la remise du cœur de Grétry. »

« Cette disposition rattachée aux considérans de l'ordonnance, contient bien évidemment cette pensée, c'est que l'arrêté est maintenu pour tout ce qui tient à la propriété du reliquaire. »

« L'autorité administrative a seule droit de faire exécuter cet arrêté, et bien soit; mais ce n'est pas seulement un droit, c'est surtout son devoir, et si, d'une part on pose en principe que l'autorité judiciaire ne peut pas veiller à l'exécution de la chose jugée, et que, d'une autre part, l'autorité administrative se refuse, sous les prétextes les plus frivoles, à prescrire des mesures d'exécution, il deviendra vrai que la chose jugée ne sera qu'une illusion soumise à tous les caprices des agens de l'autorité. »

L'arrêté du préfet de Seine et Oise, rendu sur la requête des bourgmestres de Liège et qui refuse d'y obtempérer est fondé sur ce que, dit-il, « des scènes tumultueuses ont eu lieu, lors de la tentative faite pour l'enlèvement du cœur de Grétry et qu'elles se renouvelleraient en pareille occurrence; que ces scènes auraient le double inconvénient d'altérer à la fois, la tranquillité publique et de troubler la cendre des morts. »

Le conseil observe que, « sous le rapport du droit, et en se plaçant dans les hypothèses dont s'effraie M. le préfet, il faudrait encore assurer l'exécution de l'arrêté, en prenant les mesures nécessaires pour que la force reste à justice. Il fait remarquer ensuite que ces prétendues scènes tumultueuses se réduisent à rien; que si, le 17 juin dernier, M. le maire de Mont-Morency a eu le tort de placer son bureau en plein air, sur la route, en avant de la grille du sieur Flamand, et de provoquer ainsi l'attention des passans, il ne paraît pas que la curiosité publique ait même été excitée; que si, le 24 du même mois, un groupe s'est formé, il ne faut pas oublier que l'arrêté de conflit était connu, qu'il existait un prétexte de résistance; que M. le maire s'était environné de toute la puissance dont il pouvait disposer, que c'était un jour de fête, que le public, au surplus était là, autant dans le sens de la curiosité que dans celui de l'autorité; que c'était le spectacle même étalé par M. le maire qui était devenu l'occasion, non pas du tumulte mais du rassemblement. Or si l'on considère la situation actuelle, plus de conflit; concours et parfaite union des deux autorités, c'est M. le maire lui-même qui prendra les mesures nécessaires ou qui fera respecter celles qui sont prescrites. »

« Il faut donc écarter la doctrine, les pronostics, les craintes de l'arrêté pour n'y voir qu'un affligeant déni de justice. »

« Que la chose jugée s'exécute enfin; que la plus noble partie du célèbre compositeur repose dans le monument préparé sur le sol natal par l'amour de ses compatriotes; Mont-Morency et l'Ermitage n'y perdront rien de leur célébrité, et le monument élevé dans la ville de Liège redira à la postérité la reconnaissance de Grétry pour sa patrie et la noble protection que des étrangers ont trouvée auprès du Roi de France. »

Blanc.

*Essai historique, politique et moral sur les révolutions par Mr. de Chateaubriand. Brux. 1824.*

J'ouvre le livre, et je vois d'abord l'auteur du *génie du christianisme* proclamer l'inexactitude et l'insuffisance de la chronologie de la bible; le diplomate du congrès de Vérone blâmer en principe l'intervention de la France dans les démêlés de l'Amérique avec l'Angleterre, comme une violation du droit des gens; le vicomte de Chateaubriand faire de la monarchie et des nobles des portraits plus noirs que ceux que l'on en faisait dans les clubs de la révolution; le noble pair peindre avec une éloquence brûlante le généreux enthousiasme des démocrates etc. etc. Tout cela est-il bien du même homme? Oui et il n'est pas besoin de rapprocher l'homme de 1824 de celui de 1797 pour apercevoir ces contrastes, ils se trouvent avec des couleurs aussi tranchantes dans les feuilles voisines du même ouvrage: De la philosophie et de la superstition, des morceaux sublimes et des pages ridicules, les conceptions les plus bizarres et les aperçus les plus ingénieux; on trouve de tout dans cet ouvrage, le plus singulier, le plus remarquable peut-être qui soit sorti de sa plume; M. de Chateaubriand est le véritable *homo duplex* de la littérature et de la politique, il eût été aussi difficile de le définir en 1797 qu'en 1824; et ne croyez pas avoir le droit de lui reprocher ses contradictions: car il commence par avertir ses lecteurs que l'homme n'étant jamais bien sûr de ce qu'il pense il peut changer d'opinion sans lâcheté, parce que l'esprit humain n'est qu'inconséquence: Aussi use-t-il largement du privilège. Le projet indiqué dans sa préface était de comparer successivement les principales révolutions du globe, il s'est arrêté après avoir décrit celles de la Grèce; le premier volume contient tout ce qui concerne le passage de la monarchie à la république.

Cet ouvrage publié en 1796 était devenu très-rare; l'édition de 1814 est tout autre chose; un petit exemple suffira pour en donner la preuve: dans l'édition de 1797 M. de Chateaubriand parlait souvent de la *fatalité*, ce mot a été remplacé partout dans celle de 1814 par la *providence*. Cette variante n'est ni plus philosophique ni plus chrétienne que la première, car l'homme d'état doit expliquer les événements par le jeu connu des passions, et le chrétien sait que l'homme est libre et que ses maux sont le produit de ses fautes. L'auteur savait néanmoins s'élever quelquefois à de grandes pensées, il voyait bien que la révolution était une *nécessité sociale*, que telle qu'elle s'était faite, elle était encore une amélioration dont on avait seulement forcé les conséquences au-delà des besoins de l'époque. « Le mal, dit-il, le grand mal c'est que nous ne sommes point de notre siècle. Chaque âge est un fleuve qui nous entraîne selon le penchant des destinées, quand nous nous y abandonnons; mais il me semble que nous sommes tous hors de son cours; les uns l'ont traversé avec impétuosité et se sont élancés sur l'autre bord; les autres sont demeurés de ce côté-ci, sans vouloir s'embarquer. Les premiers veulent nous faire devancer notre âge; les seconds nous retiennent en arrière, refusent de s'éclairer et veulent rester les hommes du quatorzième siècle en 1796! »

Avant d'en venir à la révolution de la Grèce, l'auteur jette un coup-d'œil sur l'Orient, puis sur la Grèce monarchique qu'il peint en ces termes: « des massacres, des enlèvemens, des incendies; des peuples entiers forcés à l'émigration par leur misère; d'autres se levant en masse pour envahir leurs voisins, des rois sans autorité, des grands factieux, des nations barbares; tel est le tableau que nous présente la *Grèce monarchique*..... Tout-à-coup des républiques s'élèvent de toute part, etc. »

Tout cet ouvrage est un parallèle perpétuel entre la révolution grecque et la révolution française. La Grèce portait un principe d'idées républicaines que la France n'avait pas: c'était l'assemblée des amphictyons ou députés du peuple que le 3me Roi d'Athènes avait institué pour le conseiller. Les autres causes de la révolution sont le discrédit dans lequel étaient tombés les lois et l'esprit séditionnaires des grands: « c'est un trait commun à toutes les révolutions dans le sens républicain, dit M. de Chateaubriand, qu'elles ont rarement commencé par le peuple, ce sont toujours les nobles qui ont attaqué les premiers la puissance souveraine; soit que le cœur humain s'ouvre plus facilement à l'envie dans les grands que dans les petits ou qu'il soit plus corrompu dans la première classe que dans la dernière.... »

Nous ne suivons pas l'auteur dans le parallèle qu'il établit entre la France et Athènes, entre Dracon et Robespierre. Quelques bizarres que soient pour la plupart ces rapprochemens; on ne peut s'empêcher de les trouver ingénieux. Mais nous ne dirons pas avec l'éditeur de Bruxelles que cet écrit est un ouvrage de génie, parce qu'il nous semble que pour avoir droit à ce titre, il faut que les idées

soient à la fois neuves et grandes et les vues vastes et justes : or les points de comparaison choisis par l'auteur, sont presque tous microscopiques, si l'on peut s'exprimer ainsi, et ils étaient d'autant plus faciles à trouver qu'il prend les plus grandes libertés avec l'histoire ancienne.

On ne peut refuser son admiration au tableau de la politique de Pisistrate; on serait tenté de croire que c'est une prophétie de la marche que Napoléon devait suivre. Le rapprochement des institutions de Lycurgue et des décrets de la convention est un des plus remarquables par la vigueur du style et la vivacité des couleurs. L'auteur passe ensuite à la comparaison des écrivains des deux peuples, et cette partie, il faut en convenir, est souvent remplie de niaiseries... Veut-on un exemple de l'étourderie avec laquelle l'auteur oublie quelquefois à l'instant même ce qu'il vient de dire? lisez ce qu'il dit des sages de la Grèce et des encyclopédistes, « les anciens, dit-il, méritaient le nom de philosophes, ils s'occupaient sérieusement du bonheur des peuples, non de vains systèmes... à leur tête Thalès fondateur de la secte Ionique enseignait que l'eau est le principe de l'univers; il jeta les premières semences de cet esprit métaphysique, si inutile aux hommes, et qui fit tant de mal à son pays. Chilon, Bias, Cléobule sont à peine connus; Pittacus et Périandre devinrent les tyrans de leur patrie...! » et ces choses se trouvent dans la même page! Il cherche ensuite à établir la supériorité des publicistes anciens sur les modernes, en ce que les premiers refirent la législation sur la morale, et les derniers la morale par la législation: il me semble qu'il serait plus juste de dire que les anciens créèrent une législation sur les bases d'une morale encore informe, et c'est parce qu'ils ont érigé les principes connus de morale en lois, qu'ils ont fait une liberté, dont personne ne voudrait aujourd'hui; mais à l'époque de la révolution française, tout était à refaire, morale et législation tout était corrompu, les philosophes avaient senti que l'une et l'autre devaient être puisées dans la nature de l'homme et par conséquent d'accord entr'elles, ils ont pu se tromper dans leurs recherches, mais par cela même qu'ils avaient reconnu que la morale est le but et la législation le moyen, leurs vues étaient bien plus désintéressées, bien plus nobles que celles des anciens.

Quoiqu'il en soit voici les effets que produisirent l'une et l'autre révolution: « L'Asie et l'Europe se lèvent en vain, elles viennent se briser contre une masse d'enthousiastes. A l'hymne des Marseillais comme à celle de Castor, les républicains s'avancent à la mort. Des prodiges s'achèvent au cri de liberté, et la Grèce et la France comptent Marathon, Salamine, Platée, Fleurus, Weissembourg, Lodi etc. Alors ce fut le siècle des merveilles. Egalement ingrats et capricieux les Athéniens jettent dans les fers, bannissent ou emprisonnent leurs généraux: Les Français forcent les leurs à l'émigration ou les massacrent. Et ne croyez pas que les succès s'en affaiblissent: le premier homme pris au hasard est un génie, les talents sortent de la terre; les Thémistocles succèdent aux Miltiades, les Aristides aux Thémistocles; les Cimon aux Aristides; les Dumourier remplacent les Luckner, les Custine les Dumourier, les Jourdan les Custine, les Pichegru les Jourdan etc. » Une vingtaine de pages plus loin l'auteur dit qu'il ne veut pas faire le portrait de Thémistocle et d'Aristide: « si j'avais eu des hommes à leur opposer dans mon siècle, dit-il, je n'eusse point écrit cet essai. »

Le reste du premier volume est consacré à comparer l'influence qu'exerça la révolution Grecque sur le monde, à celle de la révolution Française. On sent que les parallèles doivent être ici plus bizarres encore que partout ailleurs, M. de Chateaubriand perd constamment de vue, pour ne s'en souvenir qu'après que tout est fait, la différence fondamentale qui existe entre les rapports des peuples modernes et l'isolement des peuples anciens; c'est ainsi qu'il consacre plusieurs chapitres à étudier les effets de la révolution d'Athènes sur l'Ibérie, sur la Thrace, sur les Celtes etc. etc. C'est ainsi qu'il trouve des rapports frappants, dans leur position respective, à l'égard d'Athènes et de la France républicaine, entre l'Egypte et l'Italie moderne, entre la Perse et l'Empire d'Allemagne, entre Carthage et l'Angleterre, entre la Macédoine et la Prusse, entre Tyr et la Hollande, entre la Thrace et la Suisse etc. etc. Il oppose même homme à homme, Darius à l'Empereur Joseph II, Alexandre (non le grand) de Macédoine à Frédéric-Guillaume, Marlborough à Annibal etc. etc. Il va jusqu'à comparer Hannon le Carthaginois à l'illustre Cock, pour avoir l'occasion de plaindre ce dernier d'avoir trop vu et de dire

qu'il préférerait, pour son compte, l'ignorance du premier. Nous terminerons cet article par quelques citations qui nous paraissent propres à faire ressortir les sentiments de l'auteur à l'époque de la révolution.

*Influence de la révolution grecque sur Rome.* — L'année qui vit bannir le tyran de l'Attique, vit aussi tomber celui du Latium... Brutus avait été envoyé par Tarquin vers l'oracle de Delphes au moment de la chute d'Hippias. Je ne puis croire que le cœur du patriote ne battit pas avec plus d'énergie, lorsqu'en sortant de son pays esclave, il mit le pied sur cette terre d'indépendance. Le spectacle d'un peuple en fermentation et prêt à briser ses fers, dût porter la flamme dans le sang du magnanime étranger. Peut-être au récit de la mort d'Harmodius, le front rougissant de Brutus dévoila-t-il toute la gloire future de Rome. Il retourna aux bords du Tibre, non vainement inspiré de cet esprit qui agite une faible Pythie, mais plein de ce dieu qui donne la liberté aux empires, et ne se révèle qu'aux grands hommes....

*Réflexions sur la bataille de Fleurus.* — La cause ordinaire des guerres est si méprisable, que le récit d'une bataille où vingt mille bêtes féroces se déchirent pour les passions d'un homme, dégoûte et fatigue. Mais des citoyens s'ébranlant au moment de la charge contre une horde de conquérans; d'un côté des fers ou l'anéantissement politique; de l'autre, la liberté et la patrie: si jamais quelque chose de grand a mérité d'attirer les yeux des hommes, c'est sans doute un pareil spectacle; on le retrouve à Platée et à Fleurus.....

*La monarchie française avant 89.* — « L'intrigue faisait et défaisait chaque jour des hommes d'état; et ces ministres éphémères, qui apportaient dans le gouvernement leur ineptie et leurs cœurs, apportaient encore la haine de ceux qui les avaient précédés. Delà ces changements continuels de systèmes, de projets, de vues. Ces vains politiques étaient suivis d'une nuée famélique de commis, de laquais, de flatteurs, de comédiens, de maîtresses. Tous ces êtres d'un moment se hâtaient de sucer le sang du misérable, et s'ébattaient bientôt devant une autre génération d'insectes, aussi fugitive aussi dévorante que la première. »

*Conclusion du premier volume.* — « La liberté civile est un rêve: puisque c'est notre sort d'être esclaves, supportons notre chaîne sans nous plaindre. » *V. de Hault.*

#### SÉANCE DRAMATIQUE. — Lecture à haute voix.

M. Nanteuil donnera sa première séance le mercredi 11 mai, à la Société d'émulation; elle se composera de la lecture:

1. De la 1ère. scène du 1er. acte et des quatre scènes principales du 4me. acte d'*Iphigénie en Aulide*, tragédie de Racine.
2. Du 1er. acte du *Misanthrope*, comédie de Molière.
3. Du *Meunier de Sans-Soucy*, anecdote par M. Andrieux.

#### FABLES.

*La mouche et le Cousin.* — *Le Pigeon et le Ramier.* Par M. De Stassart.

*Les deux Chats.* — *L'Écureuil et le Renard.* Par M. Rouveroy.

*La Mort qui choisit son premier ministre.* — *Les Singes et le Léopard.* Par Florian.

*Le Meunier, son Fils et l'Ane.* — *Les Oreilles du lièvre.* Par Lafontaine.

#### BOURSE D'ANVERS. — Du 7 mai.

EFFETS PUBLICS. — Dette active 2 112-62-61 3/4. Oblig. du syndicat à 4 1/2 100 3/4. Bil. de pri. dudit 79. Act. de la société de comm. 100

#### MARCHÉ AUX GRAINS. — Du 10 Mai.

La rasière de froment, prix moyen, 4 fls. 80 c.  
dem de seigle, 3 " 12 "

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 10 Mai.

*Naissances:* 3 garçons, 1 fille.

*Décès:* 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, 3 fem, savoir:

Dieudonné Delbrouck, âgé de 71 ans, sans profession, rue sur les Wallès, n. 646, veuf de Thérèse Legrand.

Pierre Lemaire, âgé de 37 ans, tailleur, rue de la Rose, n. 463, époux d'Anne-Catherine Perée.

Nicolas Hubert, âgé de 27 ans, ouvrier papetier, à la Boverie, n. 12, célibataire.

Anne-Marie Massart, âgée de 73 ans, sans profession, rue du Verd-Bois, n. 525.

Elisabeth Houssa, âgée de 70 ans, hotteuse, rue Bas-Rhieux, n. 146, épouse de Martin Firquet.

Gertrude Haquet, âgée de 67 ans, hotteuse, rue St-Nicolas-en-Glain, n. 1019, veuve de Jean Bertrand.